

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)	
La candidature est présentée :	
□ pour le marché public <i>(en cas de non allotissement)</i> ;	
\square pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;	

□ pour le lot n° ou les lots n°. d'allotissement; si les lots n'ont pas dans l'avis d'appel à la concurrence d	été numérotés, indiquer ci-dessous	passation du marché l'intitulé du ou des lots t	public <i>(e</i> els qu'ils fiç	en cas gurent
- Lettre de candidature	(référence de la consultation)	Page :	3 /	7

o - Prés	sentation du cand	lidat			
Cocher I	a case correspondante	.)			
Indiquer siège so élécopie	cial (si elle est différe	t la dénomina nte de celle d ; à défaut, ur	de l'établissement) n numéro d'identifi	andidat individuel, les adresses de son établissement et de l, son adresse électronique, ses numéros de téléphone e cation européen ou international ou propre au pays d'origin	et de
■ No	om commercial et dé	nomination s	sociale de l'unité	ou de l'établissement qui exécutera la prestation :	
■ Ac	dresses postale et du	ı siège socia	l (si elle est différ	rente de l'adresse postale) :	
■- A	dresse électronique				
■-N	uméros de téléphone	e et de téléco	ppie :		
				n européen ou international ou propre au pays d'origin nt dans la liste des <u>ICD</u> :	е
	Le candidat est un	groupement	d'entreprises :		
	□ conjoint	OU	□ solidai	ire	
Er	n cas de groupemen	conjoint, le	mandataire est s	solidaire :	
	□ Non	OU	□ Oui		
- Iden	tification des mer	nbres du a	roupement et	répartition des prestations	
Tous les groupeme	s membres du groupe	ement remplis nt dans ce ta	sent le tableau ci	i-dessous. En cas de groupement conjoint, les membre. n des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réa	
N° du Lot	Nom commercial adresse de adresse élect téléphone et de des membres	l'établissen ronique, nu télécopie, n	nent (*), méros de uméro SIRET	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	

^(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

^(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

^(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des <u>ICD</u>.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 - Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux <u>articles L. 2141-1 à L. 2141-5</u> ou aux <u>articles L. 2141-7 à L. 2141-10</u> du code de la commande publique (*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux <u>articles L. 2341-1 à L. 2341-3</u> ou aux <u>articles L. 2141-7 à L. 2141-10</u> du code de la commande publique.

Afin	d'attester	que	le	candidat	individuel,	ou	chaque	membre	du	groupement,	n'est	pas	dans	un	de	ces	cas
	d'exclusi	ion, c	och	er la cas	e suivante	: □											

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux <u>articles L. 2141-1 à L. 2141-5</u>, aux <u>articles L. 2141-7 à L. 2141-10</u> ou aux <u>articles L. 2341-1</u> à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'<u>article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15</u> du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : (Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

_	Adr	esse	interr	net	
	Aui	-330	HILLOHI	ıvı	

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles : (Cocher la case correspondante.)

☐ le formulaire DC2.	☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés
	dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont <u>en aucun</u> cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [CD].]

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
■-Adresse électronique :
■-Numéros de téléphone et de télécopie :
■•Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des <u>ICD</u> :
Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.
Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.